



Communiqué de presse
14 décembre 2024

Palmarès Alsace des maisons fleuries 2024



La 65^e sélection du concours des maisons fleuries a eu lieu pour le Haut-Rhin à Colmar ce lundi 9 décembre 2024 et celle pour le Bas-Rhin le jeudi 12 décembre 2024.

Les modalités de sélection des candidatures se faisant à l'échelle des périmètres départementaux selon le règlement national, l'examen des candidatures et les délibérations étaient placés sous la co-présidence du Jury, Mme Emilie HELDERLE et M. Vincent DEBES.

Pour cette édition, **Alsace Destination Tourisme (ADT) a réceptionné 283 candidats** (contre 229 en 2023).

Une cérémonie de remise des prix commune rassemblant les villes et villages ainsi que les particuliers, aura lieu le 10 mars 2024 à Turckheim.

Retrouvez le palmarès complet en fichier joint.

Au-delà du fleurissement en tant que tel, une attention particulière était portée par les jurys sur les notions de propreté, de mise en valeur et de respect du patrimoine bâti traditionnel. Par ailleurs, la biodiversité est dorénavant à privilégier dans l'aménagement des jardins. A contrario, les agencements en « minéral » sont déconseillés notamment en raison du réchauffement climatique.

Le fleurissement des maisons, monuments, villages et villes reste un marqueur important de l'attractivité de l'Alsace. La mobilisation des particuliers, comme celle des communes, est indispensable pour garantir la notoriété de notre Destination touristique et pour la qualité de l'accueil des visiteurs.

Rappel des modalités du concours :

L'ensemble des administrés des communes des deux départements (communes labellisées et non labellisées) peuvent concourir par l'envoi, auprès d'ADT, de 5 photos numériques mettant en valeur l'aménagement floral et paysager de leur habitation.

Les inscriptions au concours peuvent être faites :

- soit par les communes qui font remonter les meilleures réalisations vers le jury d'arrondissement, puis le jury départemental
- soit par les particuliers directement

A noter que chaque commune peut présenter au maximum 9 candidats, toutes catégories confondues.

En savoir plus sur la démarche qualité du fleurissement sur le site d'Alsace Destination Tourisme : [\[ici\]](#)

Contacts technique fleurissement Alsace Destination Tourisme :

Marie BARBERO pour le Bas-Rhin // 03 88 15 45 68 // marie.barbero@adt.alsace
Aurore GUTHLEBEN pour le Haut-Rhin // 03 89 20 45 82 // aurore.guthleben@adt.alsace

Contact presse Alsace Destination Tourisme :

Laure HERRMANN // 03 88 15 45 94 // laure.herrmann@adt.alsace



